

## **Motion**

### **Pour une station de mesure de la qualité de l'air à Plan-les-Ouates et un panneau d'information public en temps réel**

Vu les recommandations relatives à la mesure des immissions de polluants atmosphériques de l'Ordonnance sur la protection de l'air (OPair),

Vu les définitions de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) du 15 janvier 1990, actualisées le 1<sup>er</sup> janvier 2004,

Vu les pics de pollution qui deviennent habituels à Genève à certaines périodes, notamment l'hiver et l'été,

Vu les dépassements réguliers de trois principaux polluants – dioxyde d'azote, particules fines et ozone – en région genevoise,

Vu la présence de nombreuses routes à Plan-les-Ouates, comme l'autoroute de contournement et la route de Saint-Julien, principales sources de particules fines et de dioxyde d'azote,

Vu la volonté du Canton de construire une nouvelle pénétrante sur le territoire de la Commune (liaisons L1 et L2),

Vu les communications contradictoires relatives aux alertes à la pollution de l'air émises par les autorités françaises et genevoises, alors que le territoire genevois partage 93% de sa frontière terrestre avec la France,

Vu les demandes légitimes de la population de disposer d'informations transparentes,

Vu la possibilité pour la Commune de s'investir davantage pour la qualité de l'air et le bien-être de ses citoyens (personnes âgées, familles, enfants, sportifs, travailleurs en extérieur...),

Vu l'exposé des motifs, associé à cette motion,

Sur proposition du Parti Démocrate-Chrétien et du groupe Les Verts de Plan-les-Ouates,

le Conseil municipal de Plan-les-Ouates  
DEMANDE  
au Conseil administratif

par 13 oui, 4 non et 4 abstentions

- 1.) d'étudier l'installation d'une station de mesure de base de la qualité de l'air à Plan-les-Ouates. Station qui pourrait idéalement faire partie du réseau ROPAG (Réseau d'Observation de la Pollution Atmosphérique à Genève),
- 2.) d'informer le Conseil Municipal de la faisabilité d'une telle station, en particulier pour les points de mesure suivants: dioxyde d'azote – NO<sub>2</sub> ; particules fines – PM10 ; ozone – O<sub>3</sub>
- 3.) d'étudier la possibilité d'installer un panneau d'information public, renseignant en temps réel la population sur la qualité de l'air à Plan-les-Ouates et prodiguant des conseils santé – ces informations devant également figurer sur le site internet communal,
- 4.) de présenter, le cas échéant, une délibération au Conseil municipal pour le financement de ces installations.

*Pour le PDC : Vincent Gillet, Laurent Farinelli, Robert Chal, Isabelle Willimann, Philippe Rochetin*  
*Pour Les Verts : Dominique Tinguely, Mario Rodriguez, Pierre Torri*  
*Pour le Parti socialiste : Maurice Gardiol, Nathalie Ruegger, Glenna Baillon*  
*Pour les Vert/libéraux : Jean-Michel Meylan, Catherine Borstcher, Véronique Özazmann*  
*Pour le MCG : Alexandra Saas, Roberto Di Giorgio, Olivier Monnerat*

## EXPOSE DES MOTIFS

La qualité de l'air que nous respirons a des effets sur notre santé ainsi que sur notre environnement. La pollution atmosphérique et les particules fines sont des polluants bien connus, mais elles ne sont pas visibles. Il est donc primordial que les autorités assurent une qualité de l'air optimale et qu'elles offrent la possibilité de se renseigner en cas de période propice à la pollution. En effet, la concentration de certains composés dans l'air peut engendrer des complications, des maladies, voire des décès.

Toute la population n'est pas logée à la même enseigne face à la pollution de l'air. De mai à septembre, les personnes âgées ou sensibles sont particulièrement vulnérables à l'ozone : se promener ou faire du sport lors d'une forte concentration d'ozone peut irriter les yeux, le nez, la gorge ou déclencher des crises respiratoires. En hiver, les pics de concentration de particules fines diminuent la capacité respiratoire de tout un chacun et, là aussi, se promener, même à la campagne, ou pratiquer un sport d'extérieur peut s'avérer dangereux. Le dioxyde d'azote crée quant à lui une inflammation des voies respiratoires, ainsi que des bronchites, chez les enfants et les personnes asthmatiques. En outre, il diminue durablement la capacité respiratoire de tout un chacun lors d'une exposition prolongée.

Ces trois sources constituent les principaux polluants que nous observons dans les villes et les agglomérations. Leurs effets ne sont plus à démontrer. Les autorités ont pris des dispositions et alertent la population lors de pics de pollution. Toutefois une définition commune des « pics de pollution » n'existe pas : les pays ou les villes n'ont pas placé les mêmes valeurs limites, ni pris les mêmes mesures lors de ces pics.

La pollution étant invisible, la population doit pouvoir se fier aux informations transmises par les autorités. C'est ici que la transparence est primordiale. L'accès à l'information doit être aisé et instantané, d'autant qu'une concentration de particules peut flirter plusieurs semaines avec la valeur limite avant de la dépasser. Dans ces conditions, les administrés doivent disposer d'un pointage en temps réel, et non attendre le déclenchement d'une campagne de communication des pouvoirs publics liée à ces valeurs.

A Genève, il y a quatre stations de mesure de la qualité de l'air : au centre-ville, à Meyrin, à Moillesulaz et à Chancy. La région de Plan-les-Ouates n'est pas couverte par ce dispositif et une station locale renseignerait avantageusement la population de tout le sud du canton quant à la qualité de l'air. Elle permettrait également de mesurer directement l'impact de la zone industrielle, de la proximité de l'autoroute, de l'autoroute de contournement semi enterrée et du trafic traversant notre commune chaque jour, trafic appelé à s'intensifier avec les nouveaux quartiers des Cherpines et des Sciez, ainsi qu'avec le projet de liaison L1, L2 traversant notre territoire.

Une commune doit s'engager pour protéger la santé de sa population, en lui offrant la possibilité de se renseigner sur la qualité de l'air qu'elle respire au quotidien et en lui prodiguant des conseils pour éviter de s'exposer excessivement aux polluants lors de périodes sensibles.

Plan-les-Ouates, septembre 2017.